



RÈGLEMENT POUR LE DÉPÔT DE PROJETS

**AGENCE DE DEVELOPPEMENT
POUR L'AFRIQUE**

RÈGLEMENT POUR LE DÉPÔT DE PROJETS



Qui peut participer ?

Le participant doit être une personne physique ayant la majorité ou une personne morale représentée par une personne physique de plus de 18 ans, ci-après nommée « le représentant légal ». Le représentant légal assure être suffisamment mandaté à tous égards pour agir au nom et pour le compte d'une société.

Comment participer ?

Pour soumettre son projet, le participant doit s'inscrire sur le site : <https://lpdf-afrika.com> moyennant des frais de dépôt de 500,00 Euros. Le dossier doit être envoyé via le formulaire sur le site. Tout dossier incomplet ne sera pas examiné par le jury.

Conditions d'inscription ?

Les frais de dépôt de projets de 500,00 Euros seront soumis et validés par un commissaire aux comptes. Ces frais couvrent l'analyse initiale de la faisabilité technique, marketing et financière de votre projet par la commission. Si le projet n'est pas retenu et en fonction des retours de la commission le candidat pourra ressoumettre son projet selon certaines conditions. Ils sont non-remboursable.

Catégorie des projets :

Les projets envoyés devront s'inscrire dans l'une des 4 catégories principales suivantes, chacune d'elles ayant des sous-catégories :

1. **Agro-environnement** : Agriculture, Aquaculture, Élevage, Environnement, Transformation agroalimentaire
2. **Industriel** : BTP / Construction, Eau & Assainissement, Logistique & Supply chain, Manufacturing / Production, Recherche, Santé, Soins
3. **Énergies renouvelables** : Énergie (solaire / éolien / hydro / biomasse), Efficacité énergétique, Stockage (batteries)
4. **Technologie** : Communication, Data / IA, Digital, FinTech, Média, Nouvelle Technologie

Examen de la recevabilité des projets :

La Porte Du Futur procédera à une première analyse de la recevabilité des projets au regard du statut du participant. Les autres conditions de recevabilité sont les suivantes :

- Si le dossier de candidature fait suite à un appel à projets, il doit être introduit dans les temps mentionnés sur l'appel à projets.
- Le domaine des projets soumis doit être conforme à la thématique mentionnée dans l'appel à projets.
- Le dossier de candidature est rédigé en Français ou Anglais.
- Tout dossier incomplet ou contenant des données erronées ne sera pas considéré comme valable.
- Aucune aide individuelle ne sera accordée.

En cas de non-respect d'un ou plusieurs critères de recevabilité, le dossier de candidature sera écarté.

En cas de dossier incomplet remis au minimum 30 jours avant la date finale de réception des dossiers, La Porte Du Futur, après analyse du dossier pourra avertir le participant concerné et lui donner un nouveau et ultime délai pour se mettre en conformité avec le présent règlement.

Examen des projets par le jury.

Nous orienterons nos choix vers des projets éthiques, sensibles à l'écologie, au développement durable, au respect des droits de l'homme et tout particulièrement au droit des femmes. Il est essentiel que les femmes soient au centre du développement de l'Afrique et que la protection de l'environnement devienne une force et un modèle internationale.

Les projets examinés devront présenter les éléments suivants :

1. Présentation détaillé du projet (Catégorie concernée)
2. Présentation du porteur de projet (parcours et compétences)
3. Stade de développement du projet
4. Points forts du projet (offre)
5. Le Marché (opportunité / concurrence)
6. La vision financière du projet.

Information sur le projet du candidat :

La Porte du Futur pourra demander au participant des informations complémentaires sur le projet envoyé. Le participant s'engage à répondre à cette demande dans les plus brefs délais.

Acceptation du règlement :

L'introduction d'un dossier de candidature implique l'acceptation sans réserve du présent règlement par le participant et par chacun de ses organes d'administration et de gestion ainsi que par chacun de ses membres.

Responsabilité :

La Porte Du Futur rejette toute responsabilité en cas de modification, de retard ou d'annulation de ses appels à projets, pour quelque raison que ce soit et sans que cela ne puisse donner lieu à des dommages et intérêts. La Porte Du Futur s'engage à protéger et à ne pas divulguer les projets qui lui seront confiés.

Candidature et Incubation avec LPDF AFRIKA

Les porteurs de projets pour LPDF AFRIKA, incubateur panafricain développé par La Porte du Futur (www.laportedufutur.org), bénéficieront d'un accompagnement personnalisé, d'un réseau d'experts et d'un accès à des financements. LPDF AFRIKA vise à soutenir l'émergence d'au moins 1000 entreprises en Afrique d'ici 2030, créant ainsi des milliers d'emplois.

Pour rejoindre l'incubateur et accéder aux financements, les candidats doivent d'abord soumettre leur dossier via notre plateforme. Les frais de dossier s'élèvent à 500€, couvrant une première analyse de faisabilité technique, marketing et financière.

Tarifs Diaspora et Afrique :

ÉTAPE 1 : FRAIS DE DOSSIER 500€

Frais d'Audit de Viabilité (Non remboursables)

Dans l'industrie, une mauvaise intuition coûte des centaines de milliers d'euros. Ces 500 € servent à acheter une validation experte avant de s'engager plus loin.

- **Le Diagnostic de Faisabilité Technique** : Analyse de la cohérence entre vos machines (sourcing), votre besoin en énergie et la réalité du terrain en Afrique.
- **Audit « Diaspora-Afrique »** : Analyse des risques spécifiques à la distance (gestion à distance, choix du partenaire local, sécurisation foncière).
- **Filtre de Crédibilité** : Pour l'écosystème de lpdf-afrika.com, ce montant élimine les dossiers peu sérieux. Cela garantit aux investisseurs que chaque projet déposé a une réelle intention industrielle.
- **Le Rapport de Synthèse** : Même en cas de refus, le porteur reçoit un document listant les points de blocage critiques (douanes, normes, énergie) à corriger.

Ils sont non-remboursables.

ÉTAPE 2 : PHASES D'ACCOMPAGNEMENT 3250€

L'ingénierie financière pour des tickets de 500k € à 2M €

Lever 1 million d'euros pour une usine demande une précision chirurgicale que seul un accompagnement spécialisé peut offrir.

- **Le Business Plan Industriel (Bankable)** : Contrairement à un service, l'industrie implique des amortissements lourds, des stocks de matières premières et des cycles de trésorerie complexes. Nous modélisons tout cela pour les banques.
- **L'Investment Memorandum** : Rédaction du dossier complet destiné aux fonds d'investissement et Business Angels (incluant la stratégie de sortie et la valorisation).

- **Stratégie de Mise en Conformité** : Accompagnement sur les normes locales et internationales (ISO, marquage, licences d'exploitation industrielles).
- **Garantie de Présentation aux Investisseurs** : Ce montant couvre le travail de mise en relation directe avec notre pool d'investisseurs capables d'injecter jusqu'à 2.000.000 €.

Ils sont non-remboursables.

ÉTAPE 3 : PASSAGE DEVANT LE JURY

Une fois que l'ÉTAPE 2 a été validée, le porteur de projet présente devant un jury composé d'experts et d'investisseurs, son projet. Si à l'issue de cette étape son projet a été retenu, La Porte du Futur dédiera 10% des fonds levés à l'AMO (Assistance Maîtrise d'Ouvrage) afin de vous garantir un amorçage de projet réussi.